Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_13-DE

Bordereau de signature

DCM_01122025_13

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/12/2025	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/12/2025	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/12/2025	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_13-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20

Le lundi 1er décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIEVRE)

Secrétaire de séance : Madame Isabelle L'HOMME

2025-01/12-13 Affaires foncières/Les Noës/Echange d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AE n°20 avec d'une partie de la parcelle cadastrée section AE n°21

Monsieur Daniel PRODHOMME, Adjoint en charge de la voirie et de l'Environnement, présente ce qui suit.

La commune a été sollicitée par Mme GATEL Christine (représentant l'indivision GATEL/BOUVIER) actuellement propriétaire de la parcelle « AE n° 21 », afin de procéder à un échange d'une partie de son terrain avec une partie de la parcelle communale « AE n° 20 ».

La Commune de DOMLOUP a identifié l'intérêt de procéder à cet échange d'une partie des parcelles « Section AE n° 20 » et « Section AE n° 21 ». Cela permettrait un éventuel aménagement futur de la « Route des Noës » (élargissement de la voie) et de conserver sur le plan de l'intérêt environnemental un chêne existant.

Selon les dispositions de l'article 1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de France Domaine ont été sollicités, afin qu'ils donnent leur avis sur la valeur vénale du bien.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_13-DE

France Domaine a estimé, compte tenu qu'il s'agit d'emprises situées en zone A dans le cadre d'une restructuration parcellaire, la valeur vénale de ce bien en fourchette basse, au prix de 1 €/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La Commune propose d'effectuer cet échange au prix de 1.10 € TTC le m².

Vu l'avis de France Domaine
Vu l'intérêt pour la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'échange d'une partie de la parcelle communale AE 20 pour une surface de 188 m² avec une partie de la parcelle AE 21 pour une surface de 309 m² appartenant à l'Indivision GATEL/BOUVIER, avec soulte de 121 m² à devoir par la commune, au lieu-dit Les Noës, et selon le plan descriptif joint en annexe.
- ✓ **Précise** que les frais de géomètre et d'actes notariés seront partagés entre les différentes parties
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à cet objet.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Isabelle L'HOMME

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_13-DE

DÉPARTEME… DU LE… ET VILAINE
COMMU… DE DOMLOUP
Lieu dit :

Parcelles cadastrées section AE n°s 20 et 21

PLAN DE DIVISION

Echelle 1/ 200

Notes : - Système de coordonnées planimétriques rattaché au système RGF93 - CC48.
- Système de coordonnées altimétriques rattaché au système NGF - IGN69.
- Fond de plan issu de relevés topographiques réalisés en juillet 2025 par la société HAMEL, géomètres-experts à ACIGNE.

MAIRIE DE DOMLOUP
Service FONCIER/URBANISME
REÇU LE
- 4 OCT. 2025

N

E= 1362.120

C n°123

AE n°78

N= 7216.420

C n°1843

C n°1845

Structure métallique

AE n°77
M. NALPAS Marc

VENTE Commune de DOMLOUP/NALPAS (63 m²)

AE n°20p
attributaire
63ca env.

N= 7216.400

C n°1846

13.52

13.19

AE n°18
M. NALPAS Marc

AE n° 20p (127 m²) conservée et propriété de la Commune de DOMLOUP

AE n°20p
attributaire
1a27ca env.

AE n°19
Indivision GATEL

Souche

Les Noës

N= 7216.380

30.69

AE n°21p
attributaire
3a09ca env.

ÉCHANGE Commune de DOMLOUP (AE n° 20p : 188 m²) avec l'Indivision GATEL/BOUVIER (AE n° 21p : 309 m²) soit une SOULTE de 121 m² à devoir par la Commune de DOMLOUP à l'Indivision GATEL/BOUVIER

AE n°20p
attributaire
1a88ca env.

N= 7216.360

Talus privatif

AE n° 21p (48 m²) conservée et propriété de l'Indivision GATEL/BOUVIER

AE n°21p
attributaire
48ca env.

E= 1362.120

COORDONNÉES DES SOMMETS DE LIMITES

Désignation	Est (m)	Nord (m)	Nature du point
A	1362122.44	7216400.25	Borne nouvelle
B	1362129.98	7216389.43	Borne nouvelle
C	1362128.79	7216358.76	Borne nouvelle

COORDONNÉES DES SOMMETS DE RATTACHEMENT

Désignation	Est (m)	Nord (m)	Nature du point
1	1362115.38	7216411.77	Borne OGE ancienne
2	1362157.67	7216413.49	Borne OGE ancienne
3	1362106.83	7216346.90	Borne OGE ancienne

Reproduction réservée	
Référence dossier	250884
Dessinateur	LBL
Date	21/07/2025
Modifié le	
Modifié le	

LEGENDE

- Application cadastrale non contradictoire
- Limite divisoire
- Limite foncière de propriété
- Limite de domanialité
- Borne OGE nouvelle
- Borne OGE existante
- Clou OGE
- Sommet de limite
- Sommet de rattachement

M. Edouard DUTILLEUL
Géomètre-expert

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
Edouard DUTILLEUL

HAMEL Géomètres-Experts

SIEGE SOCIAL - AGENCE ACIGNE
10 ZA Le Boulais - 35690 Acigné
Tél : 02 99 62 52 10 - email : acigne@hamel-ge.com

AGENCE MONTFORT-SUR-MEU
38 Rue Saint Nicolas - 35160 Montfort-sur-Meu
Tél : 02 23 43 86 99 - email : montfort@hamel-ge.com

AGENCE ANGERS
35 rue du Nid de Pie - 49000 Angers
Tél : 02 41 47 22 77 - email : angers@hamel-ge.com